



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2018 À 10 H 30

Centre administratif de l'Eurométropole

Salon Carré

Convocation du 6 décembre 2018

Membres en exercices : 30 titulaires
30 suppléants

Membres présents : 16 titulaires
8 suppléants

Délibération n°337 du Comité syndical

3. Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 a été établi d'après les éléments suivants, conformément au DOB qui a eu lieu lors du comité syndical du 11 octobre dernier.

- contribution des membres : En 2019, il est proposé de l'ajuster à la population Insee 2015, et de l'augmenter à hauteur du taux de l'inflation 2017 (soit 1%). Le total des contributions pour 2019 est de 337 542 € (80 % pour l'EMS et 20 % pour les autres membres).

Du fait de la sortie de la commune de Ringeldorf au 01/01/2019 (Population municipale 2015 = 125 habitants), il convient de diminuer la population INSEE de la Communauté de communes du Pays de la Zorn de 16 002 habitants à 15 560.

Répartition des contributions :

	Population 2014	Pour mémoire participation 2018	Population 2015	Participation 2019
Eurométropole de Strasbourg	477 655	267 324 €	487 299	270 034 €
CC du Canton d'Erstein	47 472	36 010 €	47 763	36 462 €
CC du Pays de la Zorn	15 875	12 042 €	15 877	12 120 €
CC du Kochersberg	24 755	18 778 €	24 793	18 927 €

- principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2019 :

	Pour mémoire BP 2018	BP 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Coût du personnel	180 000 €	187 342 €
Gestion courante et autres charges	102 405 €	108 000 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	75 000 €	75 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €
Dotation aux amortissements	24 550 €	35 000 €
TOTAL	382 955 €	406 342 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Action de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	23 350 €	30 820 €
Matériel et mobilier	3 500 €	5 000 €
TOTAL	26 850 €	35 820 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Participation des membres <i>(Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)</i>	334 155 €	337 542 €
Etat (dans le cadre de TEPCV) + DGD	48 800 €	68 800 €
TOTAL	382 955 €	406 342 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	24 550 €	35 000 €
FCTVA	2 300 €	820 €
TOTAL	26 850 €	35 820 €

Le budget supplémentaire, adopté en avril/mai 2019 après le vote du compte administratif, permettra d'abonder le budget.

*Le Comité syndical
sur proposition du vice-président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité
décide*

D'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2019 présenté :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
11	Charges à caractère général	108 000 €
12	Charges de personnel	187 342 €
65	Autres charges de gestion courante	75 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	35 000 €
TOTAL		406 342 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
74	Dotations et participations	406 342 €
TOTAL		406 342 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	30 820 €
21	Immobilisations corporelles	5 000 €
TOTAL		35 820€

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, Fonds divers et réserves	820 €
28	Amortissements des immobilisations	35 000 €
TOTAL		35 820 €



Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **20 DEC. 2018**
La publication le **20 DEC. 2018**
Strasbourg, le **20 DEC. 2018**


Le Président
Robert HERRMANN